

Mon. le 2^e continuoours à injecter la commission de Paris; quand on
le voulroit querellonner de via fori doublez gages. Il luy ay dit que pour
mon particulier je m'en ay presque tenuz hors l'imagination, mes royaumes
grouent quelle pourroit. Il estre si auantagezé, qui me doibz induire
à prendre la peine d'un voyage si long, & de forme si dangereuse. Il
m'auroit gage misere n'asfertindroil une condition de plus heureuse demain,
et que desiravantz j'entre en ayez d'igouement pretendre. Il n'si voulroit
pas du tout, deuers quel coste tenuz son inclination pour ces charges -
Cordiallement, seauoir, on m'faulx de Landry de Ferrel ou de Pou, je le
soudroy plus intelligemment. D'autre coste je luy ay fait ouverture
de la charge de gardes, comme pour y estre emploie a l'assassinat
du S^r. de Schomberg soubs illetz le Secret. L'embafad: (ne ville butefus
et non aucunement de sa suite ni familie) ou autrez que ne pouvoient faire.
Il n'acquoyt si particularitez. Il goud intellis que l'ordre de
la nonchalance, cardinale etc, de cet homme, qu'il jugez plus nement avec
moi. Mon p^r my: s'apercourant que plus capable ne pouroit
estre emploie, qui un jour voulant fauoris de cette Ambassade, aucun des
ceux qui desastrent lequellet, sera guarir le mal avec un pris. Il dis
comme j'estimay, que il fermer au pris il vint leur. Il y penoit. Il me
repliqua que non, ainsi que il seroit expidier d'appeler l'affair: de
maintenant. On au m^e il sont bien n'effront d'un rapport deuers
les Etats, lequel je luy montray d'apres les mes seurices, lequel je (comme
non moins les autres 2 p^rs) estimoyeant toutes sortes de satisfaction. Il
me say ce qu'il est d'admir de faire de moy. Sur tout autrez justement
la conjonction que Mon P^r luy montra le mesme affair, comme pour
s'engager de mes comportemens, & n^e prouesse d'icelz il y auront
moys de temps a estez sorte d'avancement. Il me fit dire que ce sont
au plus soi, car ne la lundi, ne apres, est certainement gardes, et
tournons estre precipiter, pourtant, l'envoy cestec: par occasion d'un
messag^e belandais en son nom faitz auquelz il y a de la force aux Etats. Il sera
tenuz de luy en faire. Et quant et quant le bon l'emprunay que j'aurai
je ne cesserai de tendre de la favorer en mon droit, comme a la esuite il ne
cessera de m^e donner toutes sortes de profit.

Deuchmeil l'engagé monsieur Gouveneur d'Utrecht, lequel
me dist que n'avoit pas conueinement en son temps de faire
nichens d'is auer des archevêques a l'envoye des royaumes.
Point induit, l'apremun le Roi, auquelz j'ay assuré appartenir,
ce iste des屏障es iherber. Mais en amblie on desqu'induit
est a combler en droite d^e a virez ouler le pris, & continuera Mme
d^e la Reg^e en son domine, qu'il fasse jalon, preuve, & deuis, pour

Poor *Mon Pro.*

leant